



## DECLARATION LIMINAIRE INTERSYNDICALE DU CSA DU 12 JUIN 2025

Madame la Présidente,

Dans un contexte social et professionnel excessivement compliqué pour l'ensemble des SPIP de France, l'antenne SPIP de Bonneville n'a jamais failli à ses missions.

**Alors que**, notamment durant les dernières années, les agents ont fait preuve d'un professionnalisme reconnu par l'institution pénitentiaire et judiciaire,

**Alors que** les agents font preuve d'une forte implication professionnelle, voire un surinvestissement qui dégrade leur équilibre de vie,

**Alors que** la prévention des risques psycho-sociaux est un sujet plus que d'actualité dans nos professions,

**Alors que le SNEPAP-FSU n'a eu de cesse de porter à l'attention du CSA le mal-être des agents de l'antenne de Bonneville, force est constater qu'aujourd'hui la situation est loin d'être résolue. Bien au contraire, le climat se détériore :**

- **Malgré** la rapide mise en place d'un accompagnement par une psychologue du travail par la Direction du SPIP,

- **Malgré** l'affectation, obtenue par la Direction auprès la DISP, d'une CPIP d'Annemasse faisait fonction de DPIP à Bonneville,

- **Malgré** l'affectation d'un réserviste du siège à Bonneville à l'accueil et à l'archivage,

- **Malgré** la mise en place d'un fonctionnement en mode dégradé,

**L'équipe est TOUJOURS en souffrance**, souffrance illustrée notamment par :

- la récurrence et le cumul d'arrêts maladie, souvent prolongés, avec des dates de retour très incertaines,

- l'absence de cohésion d'équipe,

- l'épuisement à force de palier la vacance durable des postes au secrétariat de l'antenne,

- l'incompréhension face à l'ajout de nouvelles tâches (par exemple MSJ, actions collectives en détention) alors qu'un fonctionnement en mode dégradé a été acté.



**Le 29 avril 2025**, le Docteur NAILI vous a alertée sur des risques psycho-sociaux de l'ensemble des agents de l'antenne de Bonneville.

**Le 2 mai 2025**, un tract intersyndical a appelé à l'urgence à agir.

**En ce 12 juin 2025**, le CSA est convoqué en formation spécialisée, suite à cette alerte.

**Madame la Présidente**, en tant que garante de l'équilibre psycho-social des agents du SPIP 74, il est urgent que les instances décisionnelles entendent le cri d'alarme de ces agents et agissent pour permettre un retour à un fonctionnement normal de service et d'équipe. Dans l'attente d'un rétablissement significatif à la normale, le mode dégradé qui a été acté doit être strictement respecté.

**Le SNEPAP-FSU et la CGT, réunis en intersyndicale, appellent à des prises de décision en urgence sur :**

- le recrutement d'agents administratifs au secrétariat de l'antenne de Bonneville
- le maintien des trois CPIP contractuelles actuelles présents dans le service
- l'affectation d'un CPIP placé ou, à défaut, le recrutement d'un(e) CPIP contractuel(le) supplémentaire
- la création d'un second poste de DPIP, nécessaire pour la bonne gestion de cette antenne mixte
- le recrutement d'un médecin du travail, poste vacant depuis plusieurs années
- la mise à disposition d'un financement supplémentaire pour la mise en place d'actions de cohésion régulières, qui sont nécessaires aujourd'hui à la reconstruction de cette équipe

Le 12 juin 2025,  
Les représentants des personnels du SPIP 74,  
SNEPAP-FSU et CGT